

LEÇON 26

1	PRIÈRE
----------	---------------

Animateur de groupe. Priez et recommandez au Seigneur votre groupe ainsi que ce cours sur la proclamation du royaume de Dieu.

2	MISE EN COMMUN (20 minutes) [CULTE PERSONNEL] PSAUME 101,103,104,107
----------	---

À tour de rôle, dites (ou puisez dans vos notes) brièvement ce que vous avez retenu de la méditation des passages bibliques indiqués (Psaumes 101, 103, 104, 107) lors d'un des moments personnels passés avec Dieu. Écoutez la personne qui parle, prenez-la au sérieux et acceptez-la. Ne contestez pas ce qu'elle dit. Prenez des notes.

3	MÉMORISATION (5 minutes) [LA GRANDEUR DE DIEU] DIEU EST SUPRÊMEMENT GLORIEUX: 1 CHRONIQUES 29.11
----------	---

Réviser deux par deux. Dieu est suprêmement glorieux: 1 Chroniques 29.11.

4	ÉTUDE BIBLIQUE (85 minutes) [LA LETTRE AUX ROMAINS] ROMAINS 7.1-13
----------	---

Introduction. Dans Romains chapitres 3 et 4, Paul montre notre besoin d'être affranchis de l'esclavage au péché pour être déclarés justes devant Dieu. Dans Romains chapitres 6 et 7.1-6, l'apôtre montre que nous avons aussi besoin d'être affranchis de l'esclavage à la loi pour mener une vie sainte devant Dieu. Dans Romains 7.7-25, il montre les bienfaits et les effets de la loi.

La libération de l'esclavage au péché est essentielle, non parce que la loi serait mauvaise, mais parce que les gens en ont fait un moyen (*instrument*) de justification et de sanctification devant Dieu. Cette libération est nécessaire parce que la loi ne peut pas rendre une personne juste et sainte! Elle ne peut que lui faire prendre conscience de sa nature pécheresse dépravée, lui donner la connaissance du péché ainsi qu'une profonde prise de conscience et une conviction de sa nature de péché.

Dans Romains chapitre 6, Paul décrit la position du chrétien devant le péché. Il déclare que le chrétien est libéré de l'asservissement à la puissance du péché. Il déclare que la vérité de la justification de Dieu par la grâce de Dieu au moyen de la foi ne donne pas au croyant le droit de continuer de pécher ni de vivre dans le péché. L'état de justification par la grâce au moyen de la foi doit nécessairement conduire à la sainteté et donc au processus d'une vie sainte (sanctification)!

Dans Romains chapitre 7, Paul décrit la position du chrétien devant la loi. Il affirme que le chrétien est délivré de l'asservissement à la loi (comme moyen de justification et de sanctification). Il illustre et affirme la vérité que le chrétien n'est plus «sous la loi», mais «sous la grâce» (6.14). Il décrit les conséquences de ce changement d'une relation à la loi à une relation à Christ. Autrefois, l'individu sous la loi portait le fruit de la mort. Désormais le chrétien sous la grâce porte du fruit pour Dieu.

Dans la lettre aux Romains, le mot «loi», dans son sens absolu, désigne l'exigence sainte et juste de Dieu qui veut que tout le monde soit 100% parfait en justice et en sainteté pour être sauvé, et que tous les péchés commis par les êtres humains soient punis. La loi désigne le gouvernement de Dieu et indique la condition divine absolue pour le salut (cf. 10.5).

Dans un sens plus général, elle révèle les exigences ou conditions absolument justes et saintes de Dieu, exprimées dans les lois morales, les lois cérémonielles (rituelles) et les lois civiles d'Israël, et tout spécialement dans l'interprétation détaillée qu'en ont donnée les docteurs juifs (rabbins).

* *Les lois morales* (les Dix Commandements) indiquaient aux hommes de l'Ancien Testament comment Dieu voulait qu'ils vivent de façon juste et sainte comme peuple de Dieu devant Dieu et devant les peuples voisins.

* *Les lois cérémonielles* (concernant les lieux saints, les célébrations saintes, les temps consacrés et les actions saintes) indiquaient aux gens de la période vétérotestamentaire comment ils devaient s'approcher de Dieu et lui offrir leur culte.

* *Les lois civiles* (concernant le roi et les juges, les lois pénales et de restitution) enseignaient aux gens sous l'Ancien Testament comment se conduire en nation théocratique au milieu des nations païennes.

À Rome, il y avait une minorité de chrétiens convertis du judaïsme. Ils avaient grandi dans la connaissance de la loi de Moïse (les lois morales, cérémonielles et civiles de l'Ancien Testament). Mais il y avait également des chrétiens convertis du paganisme, qui s'efforçaient d'observer la loi morale (le Décalogue). Cette situation causait des tensions parmi les chrétiens de Rome. Il y avait d'une part la tension entre les croyants d'origine juive qui avaient grandi sous la loi, et les croyants d'origine païenne qui n'avaient pas connu la loi. Mais il y avait d'autre part une tension entre les chrétiens d'origine juive qui se rendaient

compte qu'ils ne pouvaient pas observer la loi malgré tous leurs efforts (cf. 8.7-8)! Parce qu'ils s'efforçaient, sur les plans religieux et émotionnel, de vivre «sous la loi», ils restaient comme «prisonniers de guerre de la loi de Moïse».

ÉTAPE 1. LECTURE.

PAROLE DE DIEU

Lecture. LISONS ensemble Romains 7.1-13.

À tour de rôle, lisons un verset chacun jusqu'à ce que tout le passage soit lu.

ÉTAPE 2. DÉCOUVERTE.

OBSERVATIONS

Réfléchir. DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ EST IMPORTANTE POUR VOUS?

Ou DANS CE PASSAGE, QUELLE VÉRITÉ TOUCHE VOTRE ESPRIT OU VOTRE CŒUR?

Indiquer. Découvrez une ou deux vérités que vous comprenez. Méditez-les et notez vos pensées dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, prenez le temps de mettre en commun).

À tour de rôle, prenons le temps de mettre en commun ce que chacun a découvert.

(Rappelez-vous: dans tout petit groupe, les membres mettent en commun des choses différentes.)

7.1-6

Découverte 1. Paul montre l'insuffisance de la loi pour la justification et la sanctification.

Paul enseigne la position du chrétien par rapport à la loi. Cette section illustre et confirme la position affirmée dans Romains 6.14: «Nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce». Paul montre les conséquences de ce changement dans notre relation avec Dieu quand nous ne sommes plus «sous la loi», mais «sous la grâce».

(1) Dans Romains 7.1, Paul montre que la loi n'exerce son autorité qu'aussi longtemps que la personne vit.

À Rome, des Juifs et d'autres, qui voulaient vivre sous la loi et le faisaient vraiment, étaient tenus d'obéir parfaitement à la loi à 100% (cf. Galates 3.10; Jacques 2.10). Aussi longtemps qu'ils vivaient sous la loi, la loi les assujettissait totalement. Or, l'autorité et la domination de la loi ne devaient qu'être temporaires, aussi longtemps qu'ils vivaient et lui étaient assujettis (cf. Galates 3.23-4.7).

(2) Dans Romains 7.2-4a, Paul montre que la loi n'a plus d'autorité lorsque la personne meurt.

La relation d'une personne avec la loi ressemble à la relation conjugale. Aussi longtemps que les deux conjoints vivent, ils sont liés par la loi du mariage. Mais lorsqu'un des conjoints meurt, l'autre est libéré de la loi du mariage et peut se remarier.

De même, lorsqu'une personne met fin à sa relation avec la loi, elle est libre d'entamer une nouvelle relation avec Jésus-Christ. Par respect pour les Juifs, Paul ne dit pas que la loi est morte, mais que la personne est morte à l'autorité et à la domination de la loi. Il applique cette vérité à la relation entre les chrétiens et la loi.

Par la mort *littérale* de Jésus-Christ et leur mort *spirituelle* avec Christ (6.3-4a), les chrétiens sont «morts au péché» (6.2). Ils ont ainsi été libérés de «la culpabilité et de la tyrannie du péché». Ils ont renoncé à se soumettre à leur nature pécheresse et ont dit «non» aux sollicitations et aux séductions du monde pécheur (cf. Colossiens 3.3).

Par la mort *littérale* de Jésus-Christ et leur mort *spirituelle* avec Christ, les chrétiens sont aussi «morts à la loi» (7.4a).

Autrement dit, ils ont été affranchis de «l'autorité et du pouvoir de la loi en tant qu'exigence divine.» Ils ont renoncé à tout effort de justification par l'observance de la loi, puisque Christ a été puni pour tous leurs péchés et qu'il a accompli la loi à leur place.

Quand les chrétiens entament une relation nouvelle avec Jésus-Christ, ils mettent fin à leur relation ancienne avec leur nature pécheresse et avec la loi.

(3) Dans Romains 7.4b-5, Paul enseigne que ceux qui sont sous la loi produisent un fruit pour la mort, mais les chrétiens portent du fruit pour Dieu.

Ceux qui sont assujettis à leur nature pécheresse et dont la loi stimule les passions coupables portent un fruit pour la mort. Ceux qui sont morts à la loi et ont été ressuscités avec Christ appartiennent à Christ et portent du fruit pour Dieu (cf. Galates 5.22-23).

Christ vit sa vie nouvelle dans les chrétiens (Galates 2.20) et eux aussi veulent et peuvent mener leur vie nouvelle avec Christ et pour lui, et ils le feront (Colossiens 3.3; 1.16). Les chrétiens ne sont plus sous la garde de la loi, ils appartiennent désormais à Jésus-Christ (Galates 3.23-4.7).

(4) Dans Romains 7.6, Paul enseigne que les chrétiens servent sous le régime nouveau de l'Esprit.

Aussi longtemps que les gens vivent «dans la chair», donc avant leur régénération, ils sont liés par la loi et vivent «sous la loi».

Ils «servent sous le régime de la lettre qui a vieilli». Ils s'efforcent d'être justifiés et sanctifiés en observant la loi.

Mais ceux qui ont été affranchis de la loi «servent sous le régime nouveau de l'Esprit». Ils sont «sous la grâce» (cf. 6.14). Ils possèdent l'état de justice et celui de sainteté par la grâce de Dieu au moyen de la foi. Ils n'ont plus la loi écrite au-dessus d'eux, mais ils ont l'Esprit en eux (cf. Jérémie 31.33; Ézéchiel 36.27).

7.7-13

Découverte 2. À partir de son expérience, Paul montre ce que la loi peut opérer. **La loi morale produit l'expérience, la connaissance et la conviction du péché.**

La loi morale ne peut qu'attiser les mauvais désirs (susciter les passions coupables) (7.5) dans sa nature de péché et donc le rendre conscient à quel point sa nature pécheresse est dépravée. La loi morale ne peut pas le justifier devant Dieu ni l'inciter à mener une vie sainte aux yeux de Dieu. Elle ne peut que lui donner l'expérience, la connaissance et la conviction du péché, ainsi que d'un grand manque de sainteté!

Rappelez-vous: «pécher», c'est «manquer le but que Dieu a fixé pour votre vie» (cf. Proverbes 19.2), ne pas atteindre la norme divine parfaite pour la vie (3.23), «transgresser les justes exigences de Dieu» (4.15), «se révolter contre Dieu et contre ses voies pour la vie» (Ésaïe 1.2-4), «fausser la vérité et la Parole de Dieu» (2 Corinthiens 2.17; 4.2) et, finalement, «ne pas croire en Jésus-Christ» (Jean 16.9; cf. Hébreux 4.2).

(1) Dans Romains 7.7-8, Paul déclare que la loi produit la connaissance du péché.

Les gens ont besoin d'être affranchis de la loi pour la justification ou la sainteté, parce que la loi ne peut accomplir ni l'une ni l'autre! Elle ne peut que procurer l'expérience du péché, donc la connaissance de ce qu'est le péché et la profonde conviction que l'on est pécheur.

La loi morale n'est pas péché – car elle ne manque pas le but ou l'intention de Dieu! La loi morale possède réellement un but et procure un bienfait: elle nous enseigne ce qu'est le péché. Est «péché» tout ce qui rate le but de Dieu, tout ce qui transgresse les limites fixées par Dieu (lois morales) et tout ce qui fausse la vérité de Dieu. Pécher, c'est mener une vie d'autosuffisance indépendante de Dieu. C'est ne pas croire en Jésus-Christ (cf. Jean 16.8-10).

Paul n'aurait pas su que la convoitise est péché s'il n'y avait pas eu le dixième commandement: «Tu ne convoiteras pas (tu n'auras pas de mauvais désirs)» (7.7). En l'absence de loi morale (les Dix Commandements), le péché est mort. *En l'absence de loi morale, le péché dans la nature humaine est inactif.* La loi morale excite la nature pécheresse de l'être humain, la fait vivre et suscite toutes sortes de passions coupables en lui (7.8).

(2) Dans Romains 7.9-11, Paul explique que la loi produit la mort.

Sans la loi, l'homme pense qu'il vit. Aussi longtemps que les gens ne tiennent pas compte de la loi morale de Dieu (écrite dans la Bible ou écrite dans le cœur), ils ne se rendent pas compte de ce qu'est le «péché» aux yeux de Dieu. Ils pensent qu'ils «vivent». Ils vivent physiquement, psychologiquement et socialement, mais pas spirituellement. Ils «vivent» sans relation personnelle avec Dieu et sans tenir compte de ses lois et de ses voies. Ils «vivent» tranquillement avec l'illusion qu'ils sont assez bons, propres justes et autosuffisants (cf. 3.20). Ils «vivent» donc sans avoir conscience de leur nature dépravée et sans craindre le jugement de Dieu pour le péché (cf. 3.19). Ils ne se rendent pas compte comment Dieu voudrait qu'ils vivent (cf. 13.8-10), et ils ne savent pas comment dompter le péché dans toutes ses formes perverses sur la terre (cf. 1 Timothée 1.9-10) (7.9a).

Avec la loi, l'homme meurt. Mais une fois que la loi morale fut révélée dans l'histoire divine du salut et ajoutée à l'alliance (cf. Galates 3.17,19), et que les gens ont commencé à prendre au sérieux la loi de Dieu, leur nature pécheresse innée est devenue un tyran pour leurs corps et une réalité terrible dans leur conscience. Plus les hommes s'efforçaient d'observer la loi, plus ils découvraient leur dépravation morale et spirituelle totale (cf. 7.14-15). Alors ils «moururent»: leur hypothétique nature de bonté, leur propre justice et leur autosuffisance s'écroulèrent. Ils perdirent leur fausse sécurité, tombèrent dans un état de misère et furent dangereusement exposés à la condamnation éternelle (7.9b).

Avant la chute. Avant la chute dans le péché, Dieu donna sa loi à Adam dans Genèse 2.15-17 pour prendre soin de la création et vivre à l'intérieur des limites de la liberté que Dieu lui avait fixées. Si Adam gardait la loi de Dieu (ses justes conditions), il resterait juste; dans le cas contraire, il mourrait. Lévitique 18.5 et Romains 10.5 présentent la loi comme préservant la vie! La loi de Dieu avait pour but le maintien de la justice et de la vie éternelle pour l'homme (7.10a). Mais ce n'était possible qu'une seule fois dans l'histoire divine du salut *avant* la chute de l'homme dans le péché.

Après la chute. Après la chute dans le péché, la loi de Dieu ne peut plus assurer la justice et la vie, car l'homme est tombé dans l'injustice et la mort. Depuis la chute, la loi de Dieu ne peut plus rendre juste qui que ce soit, ne peut plus justifier personne!

Après la chute dans le péché, Dieu a fait de sa loi la norme indiquant comment le peuple de Dieu devait vivre en tant que tel.

Dieu a commencé par sauver son peuple par grâce en l'arrachant à son esclavage et à sa misère, puis il lui a donné sa loi pour lui indiquer comment vivre en tant que peuple sauvé (cf. Exode 20.1-2).

Il y a cependant toujours des gens qui, comme les pharisiens, croient encore qu'ils peuvent être justifiés (devenir justes) et sanctifiés (devenir saints) en observant la loi. La nature pécheresse des humains induit en erreur et leur fait croire que la loi peut encore les justifier et les sanctifier.

Comment la loi de Dieu qui exige une obéissance à 100% et de tous les instants pourrait-elle justifier quelqu'un qui a désobéi à la loi de Dieu, ne serait qu'une seule fois (Jacques 2.10; Galates 3.10)?

Après la chute dans le péché, il est devenu manifeste que non seulement la justification par les œuvres de la loi était totalement impossible, mais qu'il était même totalement impossible de mener une vie sainte (obéissante) conforme à la loi! En fait, la loi est devenue l'instrument de Dieu pour amener les gens à une profonde conviction de leurs péchés, de leur nature dépravée et de leur condition subséquente de mort spirituelle (7.10b-11). La loi est devenue le moyen divin pour faire comprendre aux hommes qu'ils sont spirituellement morts et complètement perdus, et qu'ils ont besoin d'un Sauveur extérieur à eux-mêmes et à leurs efforts religieux!

(3) Dans Romains 7.12-13, Paul conclut que la loi est bonne, mais qu'elle n'est pas un instrument qui produit le bien.

Bien que la loi (la loi morale) elle-même soit sainte, juste et bonne (7.12), elle ne peut produire la sainteté, la justice et la bonté dans l'être humain (cf. 7.8). Au lieu d'être un instrument qui produit la vie, la loi est un instrument qui stimule la nature pécheresse dans l'être humain et le conduit à la mort. La loi fait comprendre aux gens leur mort spirituelle et fait mourir leur propre justice et leur fausse sécurité (7.1a).

La loi incite le péché à devenir «condamnabile» au plus haut point (7.13b). Elle fait prendre conscience aux gens à quel point ils sont de grands pécheurs et combien leur nature n'est pas spirituelle. Elle devient le miroir dans lequel les gens voient leur dépravation morale et spirituelle totale (cf. 3.20). La loi morale met en lumière la totale dépravation de leur nature de péché. La pureté morale et spirituelle des commandements de Dieu fait d'autant plus ressortir la dépravation morale et spirituelle de l'être humain (cf. 5.20)! Par la loi, Dieu veut montrer aux hommes à quel point ils sont injustes et souillés! Comme la loi n'est qu'un instrument qui révèle le péché et active la nature pécheresse, elle ne peut pas être l'instrument qui justifie ou sauve les gens!

ÉTAPE 3. QUESTION.

EXPLICATIONS

Réfléchir. QUELLE QUESTION RELATIVE À QUOI QUE CE SOIT DANS CE PASSAGE AIMERIEZ-VOUS POSER À CE GROUPE?

Tentons de comprendre toutes les vérités de Romains 7.1-17 et posons les questions concernant les choses que nous ne comprenons pas.

Indiquer. Formulez votre question aussi clairement que possible. Puis écrivez-la dans votre cahier.

Mettre en commun. (Une fois que les membres du groupe ont eu deux minutes pour réfléchir et écrire, demandez à chacun de poser sa question).

Discuter. (Choisissez ensuite quelques-unes des questions et essayez d'y répondre en les discutant au sein de votre groupe.) (Ci-après quelques exemples de questions que les étudiants pourraient poser et des notes concernant la discussion qui suit.)

7.7

Question 1. Qu'est-ce que le péché de convoitise (nourrir de mauvais désirs)?

Notes.

Convoiter peut signifier *désirer ardemment* dans un bon sens (1 Thessaloniens 2.17), mais le verbe est surtout utilisé dans le sens mauvais de *désir interdit*. Dans la Bible, les désirs interdits sont les *désirs sexuels* en dehors des liens du mariage (convoitise passionnée) (1 Thessaloniens 4.5), les *désirs insensés* (1 Timothée 6.9), les *désirs trompeurs* (Éphésiens 4.22), les *désirs mondains* (Tite 2.12) et les *désirs corrompus* de ceux qui pratiquent le vice et le crime (2 Pierre 2.7-10). Il n'existe pas de différence entre péché et convoitise. La loi de Dieu dénonce tous ces péchés dans le cœur humain (cf. Marc 7.20-23). Sans la loi morale (les Dix Commandements), les gens ne sauraient pas que de tels désirs sont mauvais, et ils ne sauraient pas que la source cachée du péché est en eux-mêmes. Lorsque les hommes prennent conscience qu'ils abritent de tels désirs mauvais dans leurs cœurs, ils se découvrent avec une *nature de péché*, c'est-à-dire une nature qui passe à côté du projet de Dieu pour eux, et qui s'oppose à sa volonté. Ils sont alors de plus en plus convaincus que toute leur nature humaine est dépravée.

La Bible contient plusieurs exemples de convoitise: Ève a convoité le fruit d'un arbre que Dieu avait *interdit* de manger (Genèse 3.6). Les frères de Joseph étaient jaloux de la *position* de Joseph au sein de la famille (Genèse 37.4). Acan a convoité *le butin ou les trésors* de Jéricho (Josué 7.21). Achab a convoité la vigne de Naboth, c'est-à-dire la *possession d'un autre* (1 Rois 21.1). Amnon a convoité *une femme qui n'était pas la sienne* (2 Samuel 13.1). Absalom a convoité *le trône de David* (2 Samuel 15.1s). Ananias et Saphira ont convoité le *prestige* dans l'église (Actes 5.1s). Simon a convoité ce qui *était à ses yeux le pouvoir magique* d'accorder le Saint-Esprit (Actes 8.18s). Démas a convoité *le siècle présent* (2 Timothée 4.10). Bien

des gens convoitent *ce qu'ils voient* dans les magasins ou les biens d'autrui (1 Jean 2.16). Et Diotrèphe convoitait *la prééminence* dans l'église (3 Jean). Le péché de convoitise transgresse le dixième commandement: «Tu ne convoiteras pas!» (Exode 20.17).

7.8

Question 2. Quelle est la différence entre les déclarations:

- «là où il n'y a point de loi, il n'y a pas de transgression» (4.15)
- «quand il n'y a point de loi, le péché n'est pas imputé» (5.13) et
- «sans loi, le péché est mort» (7.8)?

Notes: dans la lettre aux Romains, Paul utilise le terme «loi» dans différents sens. En général, *la loi désigne l'ensemble des justes exigences de Dieu qui veut que tous les hommes mènent des vies complètes et parfaites du début à la fin, et que tous les péchés de tous les hommes soient punis. C'est l'ensemble du gouvernement de Dieu qui s'impose à tous et en même temps la condition divine pour assurer le salut*, que cette loi se présente sous la forme d'une loi écrite dans les cœurs ou d'une loi consignée dans la Bible. C'est la norme divine morale et spirituelle à laquelle toutes ses créatures doivent se conformer. C'est la *norme absolue de Dieu nécessaire pour la justification (devenir juste) et pour la sanctification (devenir saint)*.

La loi condamne tout manque de conformité à ses propres exigences inflexibles en matière d'obéissance parfaite et de vie totalement sainte. Galates 3.10 annonce: «Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le mets pas en pratique.» Et Jacques 2.10 ajoute: «Car quiconque observe toute la loi, mais pêche contre un seul commandement, devient coupable de tous.»

En faisant des déclarations négatives dans les trois citations, Paul met en relief le positif. Il souligne le fait que la loi montre toujours que les hommes pêchent et que Dieu les a condamnés pour leurs péchés. Mais comme ces trois déclarations abordent différents aspects de la loi, il faut les interpréter séparément.

(1) Romains 4.15. La relation entre la loi et la condamnation de chaque individu.

«Là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression (péché)» (4.15b). C'est une référence aux justes exigences de Dieu. Ce n'est nulle part le cas! C'est pourquoi, là où la loi existe, il y a transgression de la loi. Tout être humain a une loi, soit écrite dans son cœur (2.15), soit écrite dans la Bible (2.17-24). Comme personne n'est sans loi, les péchés de chacun sont pris en compte et chacun est jugé en fonction de la loi qu'il possède. «La loi produit la colère» (4.15a). La loi exige une obéissance absolue. Comme personne n'a observé la loi et ne peut pas l'observer parfaitement, chaque individu est condamné comme pécheur.

Si quelqu'un avait pu observer la loi parfaitement, il aurait été justifié, c'est-à-dire déclaré juste et aurait reçu la vie éternelle. Cela n'était possible qu'avant la chute dans le péché (Genèse 2.15-17; cf. Lévitique 18.5; Romains 10.5).

Mais comme tous possèdent la loi et que personne n'a réussi à l'observer parfaitement, toute bouche sera fermée et tout le monde sera reconnu coupable devant Dieu (3.19). La loi comme condition absolue de justification et norme absolue de condamnation ne peut qu'attirer la colère de Dieu sur tout individu.

Dans ce contexte, l'accent porte sur la loi que Dieu a donnée à chaque individu (2.15; 2.17-24). La loi est la condition divine absolue pour la justification (salut). Chaque individu transgresse la loi et se trouve sous la colère de Dieu. L'accent porte sur la responsabilité individuelle.

(2) Romains 5.13. La relation entre la loi et la condamnation de toute l'humanité.

«Le péché n'est point imputé quand il n'y a point de loi.» C'est une référence à la loi écrite de Moïse. Cette déclaration concerne la période qui s'étend d'Adam à Moïse. Tous ceux qui ont vécu avant Moïse n'avaient pas *la loi écrite* de Moïse; ils n'étaient donc pas condamnés par la loi dont ils n'avaient transgressé aucune des prescriptions.

Cependant, ces gens sont tout de même morts. Cela prouve qu'ils étaient coupables de péché, puisque le salaire du péché, c'est la mort (6.23a). Mais s'ils ne furent *pas* condamnés ni punis de mort pour leur transgression personnelle de la loi écrite de Moïse, pour la transgression de quelle loi ont-ils été condamnés et punis de mort?

La seule conclusion possible est qu'ils furent condamnés et frappés de mort pour la transgression commise par Adam de la seule loi que Dieu lui avait donnée avant la chute dans le péché (Genèse 2.15-17)! Dieu considère Adam comme *le chef de file de toute la race humaine*. Quand Adam pécha et fut puni de mort, toute la race humaine fut considérée comme ayant péché dans sa solidarité avec Adam, et fut condamnée et punie de mort en solidarité avec Adam (5.17a, 18a, 19a; 1 Corinthiens 15.22)! Bien que toutes ces personnes aient commis des péchés en violant la loi écrite dans leurs cœurs, elles n'ont pas péché en transgressant l'unique commandement que Dieu avait donné à Adam.

Dans ce contexte, l'accent porte sur la seule loi que Dieu donna à Adam (Genèse 2.15-17). Cette loi exprime la condition divine absolue pour rester justifié. Seul Adam l'a transgressée avec la conséquence que toute sa descendance a subi la mort. L'accent porte sur la responsabilité représentative d'Adam.

(3) Romains 7.8. La relation entre la loi et l'activation du péché dans chaque individu.

«Sans loi, le péché est mort.» C'est une référence à la loi morale. Voici une autre façon de dire la même vérité: «La puissance du péché, c'est la loi» (1 Corinthiens 15.56).

Ici, Paul ne parle pas de la loi comme «condition divine absolue pour la justification», mais de la loi comme «condition divine absolue pour la sanctification». Il parle de la loi comme loi morale de Dieu, notamment des Dix Commandements qui révèlent ce qui est bien et mal aux yeux de Dieu et indiquent comment le peuple de Dieu doit mener la vie de croyants. Paul déclare que *sans la loi morale, le péché au sein de la nature pécheresse est inactif* (il est «mort»). Quand on ne prête pas sérieusement attention à la loi, le péché qui demeure dans la nature pécheresse des gens reste inactif.

Mais lorsqu'on accorde une attention sérieuse à la loi morale, alors le péché dans la nature des gens devient très actif (il prend vie)! Plus les gens s'efforcent d'observer la loi morale, plus celle-ci réveille les passions coupables dans la nature humaine (7.5), fait naître toutes sortes de mauvais désirs (7.8) et fait prendre conscience de l'ampleur de sa dépravation (7.23-24). Alors, les gens «meurent», leur prétendue bonté, propre justice et autosuffisance prennent fin. Les gens perdent leur fausse sécurité, sombrent dans un état de misère et redoutent la condamnation éternelle (7.9b). Au lieu d'être un instrument de vie, la loi morale est un outil de mort. Elle tue la propre justice, la fausse sécurité et la prétendue bonté des êtres humains (7.9). Elle fait prendre conscience que les humains sont spirituellement morts.

Dans ce contexte, l'accent porte sur la loi morale que Dieu a donnée à tout individu (2.15; 2.17-24). La loi morale est la condition divine absolue pour la sainteté (sanctification). Chaque individu enfreint la loi morale et souffre en prenant conscience de son état de complète dépravation. L'accent porte sur l'expérience individuelle de la dépravation.

7.7-13

Question 3. Quelle phase de l'expérience personnelle de Paul ce passage décrit-il?

Est-ce l'expérience d'une personne régénérée ou d'une personne non régénérée?

Notes: Il semble probable que ce passage décrive l'expérience de Paul juste avant, pendant et peu après sa conversion. Lorsque Paul était encore un pharisien non régénéré (Actes 26.5), il était satisfait de lui-même et se considérait comme quelqu'un de très religieux et totalement juste par l'observance extérieure de la loi de Moïse (Philippiens 3.6). Pendant longtemps, il s'était intellectuellement penché sur la loi de Moïse, s'efforçant de garder les 613 interprétations de la loi que les pharisiens en avaient données. Mais la loi morale de Dieu qui réclame 100% de justice et 100% de sainteté ne fonctionne pas ainsi dans la vie. Paul vivait «autrefois sans loi» avec la propre justice et l'orgueil spirituel d'un pharisien (7.9a).

Paul déclare qu'en *l'absence de loi morale, le péché dans la nature humaine est inactif* (7.8). Il ne dit pas à quel moment de sa vie il a commencé à prendre au sérieux la loi morale de Dieu, quand il a compris la gravité du péché et de la convoitise (7.7), ni quand la loi morale a commencé à réveiller le péché sommeillant en lui et à produire toutes sortes de convoitises en lui (7.8). Cette œuvre a dû commencer alors qu'il était encore non régénéré, avant sa conversion. L'expérience du «péché qui reprit vie et que lui mourut» (7.9b) a dû se produire soit lors de sa conversion spectaculaire sur le chemin de Damas ou lors de son contact avec Ananias à Damas, ou encore pendant son séjour de trois ans en Arabie (Actes chapitres 9, 22, 26; Galates 1.13-18). C'est à ce moment-là que l'ancien persécuteur de l'Église chrétienne a dû réfléchir au genre d'individu qu'il était avant sa conversion, à réfléchir au témoignage d'Étienne et des autres martyrs chrétiens à la mort desquels il avait participé, et à prêter attention à l'enseignement d'Ananias et des autres chrétiens au début de sa vie chrétienne. Il avait alors eu le temps de méditer les paroles que Jésus lui avait adressées sur le chemin de Damas, et d'étudier les passages de la Bible qui résument la voie du salut (Genèse 15.6; Psaumes 32.1-11; Ésaïe 52.13-5.12; Habaquq 2.4). C'est à ce moment que Paul est sorti de son apathie spirituelle, qu'il a pris douloureusement conscience du grand pécheur qu'il était réellement, que sont orgueil coupable et l'autosuffisance dont il se vantait «moururent» (cessèrent) (7.9b). Il comprit alors que les commandements moraux qui étaient censés montrer aux gens comment vivre, entraînaient la mort des gens religieux qui cherchaient la justification par l'observance de la loi. En tentant d'obéir à la loi, il se rendit compte qu'il ne pouvait pas le faire, qu'il était totalement dépravé dans sa nature non régénérée, bref, qu'il était spirituellement mort (cf. 3.20; Éphésiens 2.1-4).

Ce n'est pas la loi morale qui l'a séduit, car la loi morale est sainte, juste et bonne (7.12). C'est sa nature pécheresse profonde qui lui avait fait croire qu'il pouvait être justifié en observant la loi (telle que les pharisiens l'interprétaient). Cette nature pécheresse innée se sert de la connaissance des lois morales de Dieu pour faire les choses interdites par la loi morale. La connaissance de la loi morale lui a fait prendre conscience combien il était pécheur et dépravé, qu'il avait complètement raté le but de Dieu pour sa vie et qu'il était spirituellement mort (7.10-11, 13). Ainsi, il a pris conscience de son besoin d'un Sauveur!

ÉTAPE 4. APPLIQUER.**APPLICATIONS**

Réfléchir. QUELLES VÉRITÉS DE CE PASSAGE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'APPLICATIONS POSSIBLES?

Mettre en commun. Confrontons nos réflexions et dressons la liste des applications possibles de Romains 7.1-13.

Réfléchir. QUELLE APPLICATION POSSIBLE DIEU VEUT-IL QUE NOUS TRANSFORMIONS EN APPLICATION PERSONNELLE?

Indiquer. Écrivez cette application personnelle dans votre cahier. Sentez-vous libre de la faire connaître aux autres.

(Rappelez-vous que les membres de chaque groupe appliqueront probablement d'autres vérités ou tireront même d'autres applications de la même vérité. Ce qui suit n'est qu'une liste d'applications possibles).

1. Exemples d'applications possibles de Romains 7.1-13.

- 7.1-4. Personne ne peut être simultanément lié à la loi et à Jésus-Christ! Vous ne pouvez pas être justifié à la fois par les œuvres de la loi et par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Jésus-Christ! Vous devez d'abord «mourir» à la loi avant de «vivre» avec Christ. Il faut d'abord cesser de vouloir être justifié par l'observance de la loi avant de pouvoir être justifié par la grâce de Dieu au moyen de la foi en Jésus-Christ.
- 7.6. C'est seulement une fois que vous êtes «mort» à la loi que vous êtes libre de «vivre» et de servir sous le régime nouveau du Saint-Esprit.
- 7.7. Méditez chacun des Dix Commandements dans Exode 20.1-17 et Matthieu 5.21-48; commencez à prendre conscience que vous avez personnellement enfreint chacun des commandements d'une manière ou d'une autre. Découvrez ce que le péché est aux yeux de Dieu.
- 7.8. Sachez que votre nature pécheresse est un tyran puissant. Il se sert de votre connaissance des commandements moraux de Dieu pour susciter toutes sortes de mauvais désirs en vous.
- 7.9-11. Dites de quelle manière les commandements moraux de Dieu ont fait mourir votre propre justice, votre autosuffisance et votre fausse sécurité d'autrefois.
- 7.12. Dites pourquoi vous êtes convaincu que la loi morale de Dieu (le Décalogue) est sainte, juste et bonne.

2. Exemples d'applications personnelles de Romains 7.1-13.

Je veux être beaucoup plus réaliste quant à ma nature pécheresse. Je ne suis pas du tout aussi bon que je l'imagine parfois. Je me rends compte que j'ai des désirs coupables, des désirs sexuels interdits, des désirs insensés, des désirs mondains et des désirs moralement corrompus. Parfois, comme Ève, je convoite des choses que Dieu m'interdit. Je reconnais que des désirs interdits se nichent dans ma nature pécheresse. Je mesure à quel point je suis dépravé dans ma nature pécheresse, et je désire ardemment être délivré de l'assujettissement à ma nature de péché.

Je veux prêcher et enseigner davantage la loi morale de Dieu. À chaque culte, je veux relire le Décalogue et enseigner brièvement mais clairement la signification de chacun des Dix Commandements. C'est lorsque les gens dans mon église commenceront à prêter plus d'attention aux Dix Commandements qu'ils se rendront mieux compte combien ils sont dépravés dans leur nature de péché et qu'ils voudront être affranchis de la tyrannie de leur nature pécheresse.

ÉTAPE 5. PRIER.**RÉAGIR**

PRIONS À TOUR DE RÔLE EN RÉPONSE À UNE VÉRITÉ QUE DIEU NOUS A ENSEIGNÉE dans Romains 7.1-13.

(Dans votre prière réagissez à ce que vous avez appris au cours de cette étude biblique. Apprenez à prier en une ou deux phrases. Rappelez-vous que dans chaque groupe, les participants prieront à propos d'autres sujets.)

5**PRIÈRE** (8 minutes)**[INTERCESSION]****PRIER POUR LES AUTRES**

Continuez de prier en groupes de deux ou trois. Priez les uns pour les autres et pour les gens du monde.

6**PRÉPARATION** (2 minutes)**[DEVOIR]****POUR LA PROCHAINE LEÇON**

(*Animateur de groupe.* Donnez aux membres du groupe ce travail à faire à la maison en l'écrivant ou en les laissant copier).

1. **Engagement.** Engagez-vous à faire des disciples, à édifier l'Église et à prêcher le royaume.
2. **Prêchez, enseignez ou étudiez** Romains 7.1-13 avec une autre personne ou un groupe de personnes.
3. **Temps personnel passé avec Dieu.** Passez personnellement du temps avec Dieu en lisant la moitié d'un chapitre de Psaumes 115, 119.1-88, 119.89-176; 139 chaque jour. Servez-vous de votre méthode préférée. Prenez des notes.
4. **Mémorisation.** Dieu est souverain: Éphésiens 1.11-12. Révisez journallement les cinq derniers versets bibliques appris par cœur.
5. **Enseignement.** Préparez la parabole de «l'époux, de l'habit rapiécé et des outres» contenue dans Matthieu 9.14-17. Servez-vous des six lignes directrices pour l'interprétation des paraboles.

6. Prière. Priez pour quelqu'un ou pour quelque chose de particulier cette semaine et voyez ce que Dieu accomplit (Psaume 5.4).

7. Complétez votre cahier sur l'édification de l'Église de Christ. Ajoutez-y vos notes personnelles sur votre temps personnel passé avec Dieu, vos notes sur les versets mémorisés, vos notes complétant votre enseignement et ce travail.